

**Atos Origin**  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Capital : 69,711,517 Euros  
Siège social : 18 avenue d'Alsace - Paris la Défense - 92400 Courbevoie  
SIREN 323.623.603 RCS Nanterre

## RAPPORT DU DIRECTOIRE

### A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte conformément aux prescriptions légales, réglementaires ou statutaires afin de vous demander :

- D'approuver les comptes sociaux et consolidés et les conventions réglementées. (1<sup>ère</sup> à 7<sup>ème</sup> résolutions)
- D'approuver le renouvellement des mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Oosterveld, Sankey et Soublin et de nommer Messieurs Jean-François Cirelli et René Abate en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance (8<sup>ème</sup> à 12<sup>ème</sup> résolutions)
- D'autoriser le Directoire à opérer en Bourse sur les actions de la Société (13<sup>ème</sup> résolution)
- D'autoriser le Directoire à augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription (14<sup>ème</sup> résolution)
- D'autoriser le Directoire à augmenter le capital au profit des salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (15<sup>ème</sup> résolution).

#### **Approbation des comptes sociaux et consolidés (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions)**

Les deux premières résolutions portent sur l'approbation des comptes sociaux et consolidés. Elles prévoient une affectation du résultat pour partie à la réserve légale, afin de porter celle-ci à 10% du capital au 31/12/07, pour partie au versement d'un dividende de 0,40 euros par action et, pour le solde, au poste Report à nouveau.

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

#### **Conventions réglementées (3<sup>ème</sup> à 7<sup>ème</sup> résolutions)**

▪ La **3<sup>ème</sup> résolution** est relative à la convention réglementée mettant en œuvre, en France et à l'étranger, le régime de retraite collectif qui, dans ses principe et application, avait été précédemment approuvé par les assemblées générales qui se sont tenues en 2006 et 2007. Ce régime, qui s'applique à l'ensemble du Comité exécutif du Groupe, y compris les membres du Directoire, définit les modalités d'application qui, pour l'essentiel, sont en deçà des engagements approuvés par les précédentes assemblées. En particulier, l'engagement résultant du régime de retraite à prestations définies est désormais minoré d'une composante à cotisation définie.

Par ailleurs, le calcul de cet engagement, qui était déjà confiné au seul salaire fixe, est désormais atténué par un calcul basé sur la moyenne des 36 derniers mois de salaire fixe, quand par ailleurs l'autorisation donnée pour ce calcul portait sur le dernier salaire fixe.

De ce fait, la provision constituée dans les comptes annuels de 2006, en vertu de cet engagement, d'un montant de 11,4 M€ a été ramenée à 10,4 M€ quand bien même la population éligible a été étendue au Comité exécutif, et a déjà fait l'objet d'un versement d'une prime aux compagnies d'assurances auprès desquelles des polices ont été souscrites (**5<sup>ème</sup> résolution**).

- La **4<sup>ème</sup> résolution** est proposée en conséquence de la mise en œuvre du régime collectif de retraite évoqué précédemment afin de prendre en compte, pour les besoins du calcul du salaire de référence, les droits contractuels de retraite à prestations définies déjà constitués dans le cadre du statut de membre du Directoire, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale en 2006.
- Les **6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> résolutions** font suite aux départs de Messieurs Bourigeaud et Illien intervenus en 2007 et portent uniquement sur le maintien du bénéfice des attributions d'options de souscription d'actions et des actions gratuites déjà attribuées. De surcroît, l'engagement de Mr Illien de non-sollicitation et de non-débauchage fera l'objet du versement d'une indemnité de 200.000 €, pour autant que cet engagement ait été respecté jusqu'au 31 décembre 2008.

### **Renouvellement de mandats et Nomination au Conseil de Surveillance (8<sup>ème</sup> à 12<sup>ème</sup> résolutions)**

Nous vous proposons de renouveler les mandats de Messieurs Oosterveld, Sankey et Soublin pour cinq ans.

Nous vous proposons de nommer Monsieur Jean-François Cirelli et Monsieur René Abate en qualité de membres du Conseil de Surveillance pour cinq ans.

Vous trouverez en annexe les biographies des membres du Conseil de Surveillance dont nous vous proposons le renouvellement et la nomination.

### **Achat par la société de ses propres actions (13<sup>ème</sup> résolution)**

Il vous est demandé dans la 13<sup>ème</sup> **résolution** de renouveler l'autorisation donnée précédemment lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2007, d'achat par la Société de ses propres actions.

Cette autorisation est renouvelée annuellement (autorisation donnée pour 18 mois au total).

Cette autorisation a pour but de permettre notamment au Directoire d'améliorer la liquidité de l'action ou de céder les actions soit en règlement d'une croissance externe, soit aux salariés et dirigeants du Groupe dans le cadre des options d'achat d'actions (ou en contrepartie de l'exercice d'options de souscription afin de limiter l'effet dilutif pour les actionnaires) ou dans le cadre d'un programme d'attribution gratuite d'actions en évitant, de ce fait, toute dilution supplémentaire.

Ces achats seront limités à 10 % du capital social, avec un prix maximal d'achat par action de 50 euros. Il est précisé qu'un contrat de liquidité a été signé par la société le 13 février 2006.

**NB** : Pour mémoire, le Directoire a été autorisé par la 12<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 3 juin 2005 à annuler les actions ainsi achetées (en fonction des objectifs du programme de rachat), et ce dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois. Cette autorisation a été donnée pour une durée de cinq ans (soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes 2009).

### **Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription (14<sup>ème</sup> résolution)**

Il s'agit de renouveler une autorisation existante (11<sup>ème</sup> résolution du 23 mai 2006). L'autorisation porte sur une délégation de compétence au Directoire, sous réserve de l'accord du Conseil de Surveillance.

Le pourcentage d'augmentation proposé est limité à 15% du capital pour une durée de vingt-six mois. De plus, ce pourcentage s'imputera sur l'autorisation existante limitée à 30% du capital, d'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (7<sup>ème</sup> résolution du 23 mai 2007).

### **Augmentation de capital réservée aux salariés (15<sup>ème</sup> résolution)**

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Directoire à augmenter le capital social dans la limite de 6 % du capital à la date de l'Assemblée par l'émission d'actions réservées à des plans d'actionnariat salarié.

Compte tenu de la proposition faite plus haut, à la 14<sup>ème</sup> résolution, d'autoriser une augmentation de capital en numéraire, il est obligatoire pour l'Assemblée de statuer sur une autorisation d'augmentation de capital réservée aux salariés.

La 10<sup>ème</sup> résolution du 23 mai 2007 est actuellement en vigueur sur le même objet dans la limite de 8% du capital. Cette résolution d'une durée de 26 mois, valable jusqu'en juillet 2009, a été utilisée en 2007 pour un montant équivalent à 1% du capital.

Les salariés du Groupe détiennent, au 31 décembre 2007, 3,1% du capital. L'ouverture du capital aux salariés est un moyen de les motiver et de renforcer le sentiment d'intégration des salariés au Groupe, tout en renforçant la détention du capital par les salariés et le management dans l'optique d'une détention de 10% à long terme. Il a été convenu avec le Conseil de Surveillance que la société pourrait procéder à une augmentation de capital réservée de 1% par an.

Il vous est donc proposé de voter sur une nouvelle résolution autorisant des augmentations de capital réservées aux salariés pour une durée de 26 mois et limitées à 6% du capital, soit l'équivalent de la résolution votée par l'assemblée générale du 23 mai 2007, moins la quote-part utilisée en décembre 2007 dans le cadre du plan "Sprint" d'actionnariat salarié.

L'augmentation de capital réservée serait proposée selon les modalités légales avec une décote maximale de 20%, sans abondement et avec possibilité d'effet de levier, les actions devant être bloquées cinq ans en contrepartie.

L'effet de levier devrait renforcer l'intérêt des salariés au cours de l'action et par conséquent à la création de valeur pour les actionnaires.

Si cette résolution est approuvée, elle remplacera l'autorisation précédente (10<sup>ème</sup> résolution du 23 mai 2007).

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions ci-dessus.

Le Directoire.

## **ANNEXE**

### **Jan Oosterveld**

**Age 64**

**Nombre d'actions détenues 10**

**Elu en 2004**

Après un diplôme en ingénierie mécanique obtenu à l'Université d'Eindhoven et un MBA de l'Institut de Estudios Superiors de la Empresa de Barcelone, Monsieur Jan Oosterveld commence sa carrière chez Philips en 1972. Après avoir occupé des postes de management dans plusieurs sites européens, il crée, en 1989, Philips Key Modules Business Group avant de devenir en 1997 responsable de la stratégie corporate, reportant au Président. En 1999, il devient membre du comité de Direction du groupe. Puis, il prend la direction de Philips Electronics en Asie Pacifique, où il développe une nouvelle stratégie sur la région.

Il rejoint le Conseil de Continental AG en 2003, puis celui de Barco NV en Belgique, de Cookson au Royaume Uni, et de Crucell aux Pays-Bas, dont il est le Président depuis 2006. Monsieur Jan Oosterveld a également développé en 2004 des sociétés de conseil et d'investissement aux Pays-Bas et en Espagne.

Par ailleurs, Monsieur Jan Oosterveld est devenu Chancelier de l'International Academy of Management, et a obtenu le poste de Docteur h.c. à l'University of Management de Moscou en 2007.

Sous réserve de l'adoption de la huitième résolution, le Conseil envisage de renouveler Monsieur Jan Oosterveld en tant que membre du Conseil de Surveillance.

### **Vernon Sankey**

**Age 59**

**Nombre d'actions détenues 500**

**Elu en 2005**

Diplômé d'Oxford en lettres modernes en 1971, Monsieur Vernon Sankey a débuté sa carrière au sein du groupe Reckitt & Coleman plc (aujourd'hui Reckitt Benkiser ) au Royaume-Uni, puis a exercé ses activités en France, au Danemark, et aux Etats-Unis. Il a été nommé en 1989 membre du comité de direction, puis promu Président du Groupe de 1992 à 1999. Il est depuis Président de Thomson Travel plc (2000), Président des Conseils de Gala Group (2000 à 2003), de Photo-Me International plc (2000 à 2007), et The Really Effective Development Company, Ltd (2000 à 2006). Il a été Membre des Conseils de Pearson plc, Taylor Woodrow plc et Cofra AG et a été Membre fondateur du Conseil de Foods Standards Agency au Royaume Uni.

Actuellement, il est membre des Conseils de Zurich Financial Services AG, (et Président du Comité des Rémunérations), Firmenich SA, Vivasdas plc. et est également membre consultatif du Conseil de GLP Ipp et Pi Capital au Royaume Uni.

Il conseille un certain nombre d'entreprises dans le domaine de l'investissement et tout particulièrement du capital investissement.

Il est membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin SA depuis 2005 et par ailleurs membre du Comité d'Investissement.

Sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution, le Conseil envisage de renouveler Monsieur Vernon Sankey en tant que membre du Conseil de Surveillance.

**Michel Soublin**  
**Age 62**  
**Nombre d'actions détenues 500**  
**Elu en 2004**

Diplômé de l'Institut des Etudes Politiques (IEP) et de la Faculté de Droit et Sciences Economiques de Paris, M. Michel Soublin a commencé sa carrière professionnelle au sein de la banque Neuflyze. Il rejoint le Groupe Schlumberger en 1973 où il occupera différentes fonctions à Paris, New York et Moscou dans le domaine de la Finance, en tant que contrôleur de gestion de la Branche Services Pétroliers de 1995 à 1998 puis Trésorier Groupe de 2001 à 2005, mais aussi en management de 1983 à 1990, comme Directeur général de la filiale de Schlumberger en charge des transactions électroniques. Il a été conseiller financier de Schlumberger Limited de 2005 à 2007 avant de cesser ses activités professionnelles depuis juillet 2007.

Il est par ailleurs Président du '*Comité de la Charte*' organisation non gouvernementale et a été membre fondateur de l'*Association Française des Trésoriers d'Entreprises*.

Il est administrateur de Gemalto NV, Amsterdam. Depuis 2004, il est membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin et membre de son Comité d'Audit.

Sous réserve de l'adoption de la dixième résolution, le Conseil envisage de renouveler Monsieur Michel Soublin en tant que membre du Conseil de Surveillance.

**Jean-François Cirelli**  
**Age 50**  
**Nombre d'actions détenues 0**

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et licencié en droit, de l'Ecole Nationale d'Administration (1985), Monsieur Jean-François Cirelli a tout d'abord occupé différentes fonctions de 1985 à 1995 à la direction du trésor au Ministère de l'Economie et des Finances. De 1995 à 1997, il était conseiller technique à la Présidence de la République, avant d'en devenir conseiller économique. En 2002, il devient Directeur adjoint au cabinet du Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, en charge des questions économiques, industrielles et sociales. Il est nommé Président de Gaz de France en septembre 2004.

Sous réserve de l'adoption de la onzième résolution, le Conseil envisage de nommer Monsieur Jean-François Cirelli en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

**René Abate**  
**Age 60**  
**Nombre d'actions détenues 0**

Diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de la Harvard Business School, René Abate commence sa carrière comme ingénieur au Port of New York Authority en 1970. Il intègre le Boston Consulting Group en 1974 où il conseille, dans les domaines de la stratégie et de l'organisation, des grandes entreprises de secteurs variés (distribution, luxe, hôtels, énergie, secteur public, biens de grande consommation). Il a été successivement Senior Vice President, responsable de l'activité du cabinet en France, Chairman du Groupe pour l'Europe et membre du Comité Exécutif Monde, fonctions auxquelles il a renoncé en 2006. Il est aujourd'hui Associé Gérant de Delphen et Senior Advisor du Boston Consulting Group.

Monsieur René Abate est par ailleurs membre du Conseil de Surveillance de Carrefour, membre du Conseil d'Administration du LFB (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies), membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Il est par ailleurs membre du Conseil d'Administration et Vice-Président de l'association L'ENVOL pour les enfants européens (association caritative).

Sous réserve de l'adoption de la douzième résolution, le Conseil envisage de nommer Monsieur René Abate en qualité de membre du Conseil de Surveillance.